



Conseil Municipal des Enfants (CME)



Le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un Conseil Municipal des Enfants. Il souhaite ainsi donner à des enfants l'opportunité de participer activement à la vie démocratique de la commune et, le cas échéant, s'inspirer de leur vision et de leurs idées dans l'initiation et la réalisation de projets.

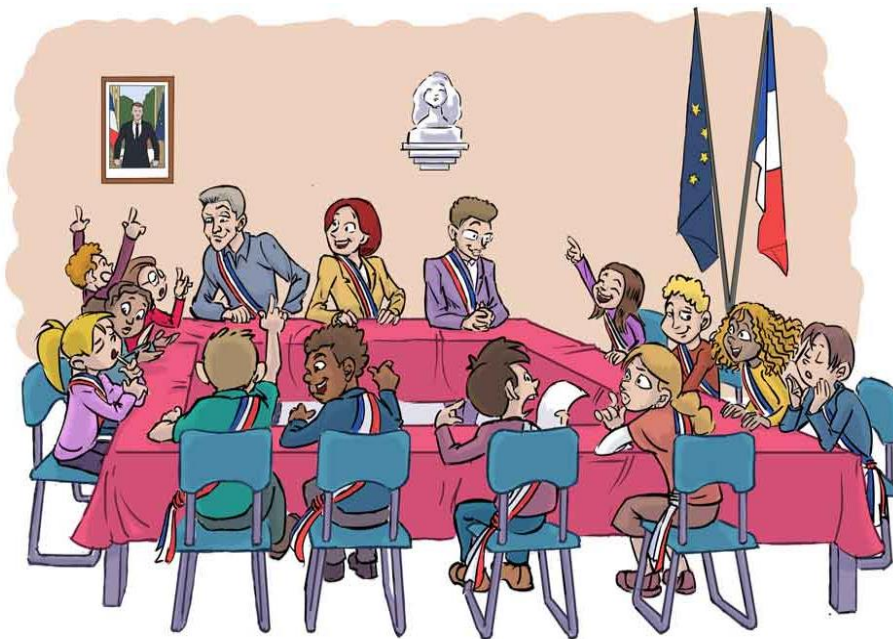
Le CME est un espace qui construit, par l'action, les citoyens de demain. Il permet aux jeunes élus d'apprendre le fonctionnement de la démocratie, en s'initiant à collecter des idées, les défendre, les voter, les présenter aux conseillers municipaux adultes et les mettre en œuvre.

Il a pour objectifs de :

- ✓ Découvrir des institutions locales
- ✓ Elaborer et réaliser des projets votés en CME, en prenant en compte les contraintes techniques, financières et de disponibilité des adultes
- ✓ Accompagner les enfants dans leur rôle de futurs citoyens
- ✓ Sensibiliser à la prise de responsabilités
- ✓ Expérimenter la communication et le respect du temps de parole

A Fontanès, le CME sera composé de 10 enfants : 4 enfants de CM1 et 4 enfants de CM2, élus parmi les élèves de l'école du village, auxquels se rajoutent 2 enfants volontaires habitant la commune mais scolarisés ailleurs en CM1 ou CM2. Ils sont en place pour deux ans au maximum, la moitié du CME est donc renouvelée chaque année avec les enfants entrant en CM1.

Les élections au sein de l'école ainsi que la désignation des volontaires se dérouleront en juin, ainsi le travail du CME démarrera dès la rentrée de septembre. Pour les enfants non scolarisés dans la commune, un courrier sera adressé prochainement aux familles concernées. Toutefois, il est possible que certaines n'aient pas été identifiées ; elles sont invitées à se faire connaître auprès d'Hervé BOUCHUT en mairie, au 06 74 21 67 40 ou sur animation@mairie-fontanes.fr.
L'installation officielle du CME se déroulera début septembre.



Inscriptions à l'école

L'inscription des enfants à l'école pour la rentrée scolaire de septembre 2021 est possible dès à présent. Vous pouvez contacter la directrice, Flora SANTANGELO, au 04 77 20 82 77 ou ecole.fontanes42@gmail.com, afin de prendre rendez-vous pour la rencontrer, ainsi que la maîtresse concernée, et visiter les locaux.



Maison d'Assistantes Maternelles



Le projet de création d'une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) avance à grands pas.

Des assistantes maternelles travaillent à la construction du projet d'accueil, tandis que les propriétaires du local dédié à la MAM amorcent la phase de travaux, tout cela avec l'aide de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et de la PMI (Protection Maternelle Infantile). La structure ouvrira ses portes en 2022.

Pour plus d'informations, contacter Huguette THIZY
au 06 42 99 82 34 ou huguette.thizy@orange.fr.



Campagne de vaccination contre la Covid-19

La situation sanitaire est toujours préoccupante. La liste des catégories de personnes pouvant se faire vacciner s'allonge :

- L'ensemble des personnes de 55 ans et plus.
- Les femmes enceintes à partir du deuxième trimestre de grossesse.
- Les résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées.
- Les personnes de plus de 18 ans souffrant d'une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19.
- Les personnes de 50 à 54 ans inclus souffrant d'une ou plusieurs des comorbidités.
- Les personnes en situation de handicap.
- Les professionnels des secteurs de la santé et médico-social (sous certaines conditions).



Plusieurs centres de vaccination sont ouverts sur la région stéphanoise. La liste est consultable sur Santé.fr. Les médecins généralistes, les pharmaciens proposent également la vaccination. Les créneaux horaires pour des rendez-vous sont disponibles, vous pouvez vous inscrire par internet sur Santé.fr, Doctolib ou d'autres plateformes ou bien encore par téléphone. Si vous n'y parvenez pas, n'hésitez pas à demander de l'aide à une connaissance, un voisin, ou à appeler le secrétariat de mairie au 04 77 20 87 08, un élu viendra vous aider. Pour une vie sociale et économique retrouvée, vaccinons-nous.

Santé.fr : <https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid.html>



Agents communaux et emplois d'été

La situation vis-à-vis des salariés municipaux est complexe cette année, avec quatre arrêts de travail en cours pour une durée conséquente, sans parler des interruptions ponctuelles pour « cas contact Covid ». Souhaitons à Danielle POULAT, Christelle FALGON, Michel GRATALOU et Bernard REBELO un bon rétablissement. Actuellement, l'organisation est la suivante :

- Danielle est remplacée par Camille ROCHE et/ou Eve BAFFIER
- Christelle n'est pas remplacée, ce qui représente une charge de travail supplémentaire pour Isabelle VIRICEL
- Michel est remplacé par Hervé THIZY
- Bernard n'est pas remplacé pour le moment, ce qui surcharge aussi notablement Hervé THIZY.

Face à cette situation, les élus ont pris la décision, avec regret, de **ne pas proposer d'emplois pour les jeunes**, pour la deuxième année consécutive, pendant la période estivale.



Bernard REBELO et Hervé THIZY



Eve BAFFIER



Camille ROCHE

Travaux de voirie 2021

La décision des travaux à effectuer au cours de l'année est prise en collaboration entre la Municipalité et le pôle de proximité de Saint-Etienne Métropole (SEM), dans le cadre de l'utilisation de l'enveloppe annuelle de voirie de SEM.

Pour cette année :

- Réfection en enrobé du chemin de la Pérolière.
- Réfection partielle du chemin des Aliziers au Rivollier en enrobé. Seront concernés les tronçons les plus abimés, au niveau des hameaux des Aliziers et du Rivollier, mais pas la partie entre les deux. Côté Aliziers, dans la mesure des possibilités financières, le carrefour et l'amorce du chemin limitrophe avec Saint-Héand seront aussi refaits.
- Réfection du chemin de la Bâtie en bicouche point à temps. Cette technique a pour objectif de réimpermeabiliser la surface de la chaussée et d'assurer la sécurité et le confort des usagers.
- Comme tous les ans au printemps, les nids de poule seront rebouchés sur l'ensemble du réseau communal.

Travaux du centre bourg

Dans la continuité de l'aménagement des rues du village réalisé par les précédents conseils municipaux, une nouvelle tranche de travaux est envisagée sur ce mandat. Elle concernera les rues de la Sibérie, la place de la Mairie et la rue des Acacias et consistera, dans un premier temps, à l'enfouissement des réseaux aériens (électriques, télécom et éclairage public) et la rénovation des réseaux d'eau potable et d'assainissement. L'ensemble de cette zone sera réaménagé. La volonté des élus est d'équilibrer les types d'aménagement (minéral et végétal) en combinant des espaces végétalisés, des zones de circulation et de stationnement, tout en apportant une touche de modernité. Fin mars, une étude a démarré avec le concours d'un architecte paysager.

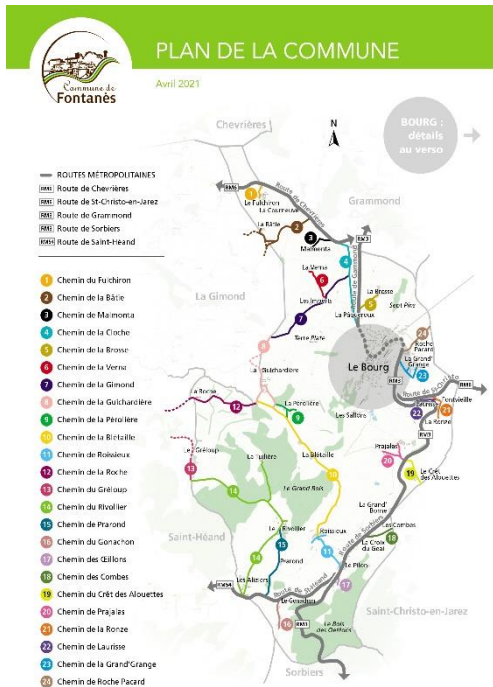
Nous vous tiendrons informés de l'avancement de ce projet.



La rue de la Sibérie au début du XXème siècle



Plan d'adressage



Les visites sur place et les mesures des chemins nous ont permis de répertorier tous les panneaux nécessaires et les besoins matériels pour leur installation : mâts, fixations, numéros d'habitation, panneaux de noms des chemins et lieux-dits. Certains panneaux directionnels abimés seront remplacés, d'autres seront ajoutés. Les mâts existants en bon état seront réhaussés pour éviter de multiplier les poteaux en bordure de routes. Quatre fournisseurs ont été consultés.

Un courrier sera adressé à tous les habitants concernés par un changement d'adresse, expliquant les démarches à réaliser auprès des administrations et fournisseurs (Enedis, opérateurs de téléphonie, centre des impôts, banques, assurances, sécurité sociale, mutuelles, employeurs, etc.). La Mairie se chargera d'informer le délégataire d'eau potable, Aqualter.

Les plaques portant le numéro attribué à chaque habitation seront à poser par le propriétaire des lieux. Au vu de la situation sanitaire actuelle, une tournée sera réalisée pour remettre ces plaques numérotées à chaque propriétaire concerné.



Eclairage public

Le conseil municipal a décidé de poursuivre le remplacement des anciens points lumineux de l'espace public par des éclairages à leds.

Le choix a été fait de remplacer en 2021 les 27 luminaires de la RM3 (Route Métropolitaine, ex RD3) depuis Fonchevalier jusqu'au cimetière. Ces travaux, qui seront conduits par le SIEL pour le compte de la commune, vont consister au remplacement de la partie supérieure (crosse) des luminaires par des lanternes à leds de type R2L2. Les mâts existants seront conservés, l'esthétique des éclairages sera la même que celle de la rue du Plâtre (couleur et forme). Ce changement de technologie permettra une réduction de la consommation énergétique et du coût de la maintenance annuelle.



Avant



Après



Du nouveau au Rio

Bâtiment de la zone de loisirs

Le Conseil Municipal a décidé la rénovation et l'agrandissement du bâtiment du Rio, afin, dans un premier temps, de créer un lieu de stockage pour le matériel associatif (bancs, tables, estrades...) et dans un deuxième temps, de rénover et mettre les toilettes aux normes PMR. De plus, l'aménagement des abords et la création de préaux permettront le déroulement de manifestations festives en extérieur.

Un peu d'histoire : en 1991, le bâtiment existant de 32 m² est construit sur un seul niveau à mi pente, appuyé sur le talus de la rue des Alpes. C'est à ce moment-là que la zone de loisirs est aménagée : terrains de tennis, basket, foot, parcours de santé, zone de stationnement des véhicules. La toiture du bâtiment est plate. Il abrite des toilettes publiques et des vestiaires. Les extérieurs, talus et cheminements piétons sont enherbés et végétalisés. En 2007, une aire de camping-car est aménagée à proximité, permettant à ses utilisateurs de profiter des installations sportives et de détente. En 2018, l'éclairage des terrains de sports est rénové et équipé de Leds. En 2019, un ensemble de jeux pour les jeunes enfants et une table de ping-pong d'extérieur sont installés à proximité du bâtiment.

Le projet actuel consistera à surélever le bâtiment existant d'un niveau et couvrir d'une toiture mono pente orientée sud / sud-est, permettant la pose de panneaux photovoltaïques pour une production de 36 kWc (capacité identique à celle de la Maison du Plâtre). Cette toiture de 183 m² recouvrira le bâtiment actuel et débordera de trois côtés pour permettre la création de préaux.

À l'étage, un espace de rangement du matériel associatif d'une surface de 88 m² sera créé et accessible depuis la rue des Alpes. Il n'est pas prévu de chauffage dans cette construction car le stockage du matériel associatif ne le nécessite pas et les toilettes publiques seront, comme aujourd'hui, fermées et mises hors gel pendant la période hivernale. Les divers cheminements piétons existants ou créés permettront un aménagement agréable et compatible avec les diverses utilisations du site.

La première tranche de travaux, prévue en 2021, consistera à renouveler les réseaux, déplacer les compteurs, construire le nouveau bâtiment et réaliser une partie des aménagements extérieurs. Ultérieurement, une autre tranche permettra la réhabilitation du bâtiment existant et la finition des espaces extérieurs.

Dans le cadre du plan de relance, une subvention est sollicitée à la région AuRA, une autre est promise par le département.



Le bâtiment actuel



Une première esquisse du projet

Un Refuge LPO

Notre planète vit des mutations profondes : dérèglement climatique, atteinte des écosystèmes, perte de la biodiversité. Aussi, le Conseil Municipal a-t-il souhaité concrétiser ses engagements et entrer dans une démarche active de protection de la biodiversité par la création d'un refuge LPO (Ligue de Protection des Oiseaux).

Cela permettra de créer des conditions plus favorables à la préservation de la faune et de la flore, et de valoriser le patrimoine naturel.

Devenir « Refuges LPO » signifie aussi respecter la charte des refuges, dans laquelle la commune s'engage moralement à renoncer aux produits phytosanitaires et à réduire son impact sur l'environnement.

L'obtention du label « Refuges LPO » nécessite de réaliser des inventaires naturalistes et un diagnostic écologique du site, puis de rédiger un plan d'action concerté sur cinq ans, avec des préconisations et une évaluation, sur plusieurs années, de l'efficacité des mesures prises.

La LPO propose un accompagnement sur mesure, tel que des conseils sur des réalisations d'aménagements comme des nichoirs, des hôtels à insectes, une spirale aromatique... Elle propose également de mettre en place des animations pour tous publics, d'aider à communiquer et à sensibiliser les habitants, enfants et parents, à la protection de l'environnement pour que chacun puisse être acteur de la sauvegarde de la biodiversité.

Ce refuge sera situé vers le lavoir de la zone de loisirs. Ce lieu a été choisi car il est proche du village, c'est un espace public agréable avec un potentiel d'accueil assez élevé pour la biodiversité.

Cette première année, le projet consistera à une simple préparation du site avec des essais de tontes différenciées.



Bassin de rétention du vallon du Rio

Comme mentionné dans le dernier bulletin municipal, ce bassin sera créé au cœur du lotissement du Rio afin de réguler le débit des eaux pluviales vers le milieu naturel. La ligne aérienne passant dans le vallon a été détournée et les poteaux retirés. Les riverains directement impactés par le projet ont été rencontrés en début d'année par la municipalité. Le lancement des travaux de terrassement du bassin initialement prévus avant l'été est en train de prendre du retard et le chantier devrait débuter au mieux fin juillet.





Columbarium et jardin du souvenir



Un columbarium sera bientôt aménagé dans l'angle sud-ouest du nouveau cimetière. Il sera composé de 2 modules de 3 cases (d'une capacité de 2 ou 3 urnes chacune), disposés en angle autour d'un jardin du souvenir et d'une zone de dispersion des cendres.

Un terrassement sera réalisé pour aplanir la zone et le crépi des deux murs attenants sera refait. Ces travaux seront aussi l'occasion de :

- rénover le portail de l'ancien cimetière,
- installer une main courante sur l'escalier d'accès,
- améliorer l'espace dédié aux poubelles, notamment le tri des déchets que chacun devra respecter.



Elections régionales et départementales



Initialement prévues en mars, les élections régionales et départementales se dérouleront finalement les **20 et 27 juin 2021**.

Afin de respecter le protocole sanitaire, elles se dérouleront exceptionnellement à la **Maison du Plâtre**.

A ce jour, les horaires connus pour l'ouverture du bureau de vote sont de 8h à 18h.

Pour voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. Vous pouvez vérifier que vous êtes bien inscrit sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

Si vous n'êtes pas inscrit, rendez-vous en mairie, muni de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. La date limite d'inscription est le 14 mai ; toutefois, dans certaines situations particulières, elle est repoussée au 10 juin.

Illiwap



Suivez l'actualité de la commune en temps réel avec Illiwap. Téléchargez l'application, recherchez le nom et voilà, vous êtes abonnés ! Vous pouvez ensuite sélectionner la ou les commune(s) que vous souhaitez suivre avec la recherche « Stations ». Alertes météo, infos pratiques, incidents, coupures d'eau, d'électricité, festivités... Vous recevrez toutes les informations émises par la commune.

L'application permet également :

- d'avertir la mairie d'un dysfonctionnement, de dégradations, de la présence d'animaux errants, d'un obstacle sur une voie... par la fonction « signalement citoyen ».
- à la municipalité de réaliser des sondages d'opinions pour interroger la population sur différents sujets afin de prendre en considération l'opinion publique.

Correspondante de presse



Certains d'entre vous ont pu noter dernièrement le retour d'articles concernant Fontanès dans le journal « Le Progrès ». En effet, Céline LAVAL est désormais la correspondante de presse pour notre commune.

Si vous avez besoin de ses services, vous pouvez la contacter au 06 15 97 16 09 ou à l'adresse mail dédiée à cette mission : lavalceline2@gmail.com.

Souhaitons-lui la bienvenue dans cette fonction. Remercions également Laurence CORON pour avoir contribué pendant plusieurs années à promouvoir le village dans ce journal.

Plan 10 000 jeunes du ministère de l'Intérieur

Le ministère de l'Intérieur s'engage grâce au « plan 10 000 jeunes » à offrir plus de 10 000 stages, contrats d'apprentissage et autres opportunités, à des collégiens de troisième, lycéens, apprentis et étudiants jusqu'à 26 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap dans le cadre des services civiques), au cours de l'année scolaire 2021-2022.

Ce plan a pour objectif de leur permettre de découvrir la diversité des métiers du ministère de l'Intérieur : sécurité (services de police, casernes de gendarmerie, unités de sécurité civile), finance, gestion, restauration, mécanique, logistique...

Pour les moins de 18 ans :

- 1 800 stages de 3^{ème} ;
- 1 200 stages de citoyenneté au sein des cadets de la République de la gendarmerie nationale.

Pour les 18-25 ans :

- 1 500 contrats d'apprentissage de 6 mois à 3 ans ;
- 4 000 stages de 6 mois maximum pour les étudiants de BTS, DUT, licence ou master ;
- 1 500 missions de service civique de 6 mois à 1 an.

Pour voir toutes les offres par département :

<https://media.interieur.gouv.fr/10000jeunes-interieur.fr/>



Frelon asiatique

Depuis son introduction, le frelon asiatique exerce une prédation redoutable sur les abeilles mellifères et rend l'activité apicole très difficile dans de nombreux territoires. Les impacts seront considérables pour l'agriculture. L'État français n'ayant pas mis en place de réels moyens de lutte, apiculteurs et acteurs du territoire doivent s'organiser pour lutter efficacement afin de protéger les abeilles, les pollinisateurs et les activités locales.

Aujourd'hui les moyens de lutte sont efficaces. Pour une destruction massive des nids, les apiculteurs comptent sur chacun pour les accompagner dans un piégeage encadré.



Plus d'infos sur :

www.abeillesentinelles.net

Amiante

La réglementation relative au repérage de l'amiante préalablement à certains travaux envisagés dans des immeubles datant d'avant 1997 stipule que les propriétaires (collectivités, particuliers et professionnels) sont tenus de faire réaliser un diagnostic par un professionnel certifié et de prendre les mesures nécessaires si une présence d'amiante est constatée.

La DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) est votre interlocuteur privilégié pour une information de proximité.



Plus d'infos sur : www.direccte.gouv.fr

🏛️ Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie

	Hors vacances scolaires		Vacances scolaires	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	9h à 12h		9h à 12h	
Mardi		14h à 18h30*		14h à 17h
Mercredi	9h à 12h			
Jeudi		14h à 18h30*		14h à 17h
Vendredi		15h à 17h		
Samedi	9h à 11h lendemain conseil municipal			

Pendant les confinements, avec la mise en place du télétravail, les horaires sont modifiés. Ils sont affichés sur la porte d'entrée de la mairie et indiqués sur le site internet de la commune.



Du côté des associations

APE

Concernant les actions prévues par L'APE pour les prochains mois, il y aurait (encore une fois au conditionnel... c'est le temps qu'on maîtrise le mieux en ce moment) :

- Les photos de fratries prévues courant avril et finalement reportées à fin mai. Un sondage Doodle sera envoyé aux parents pour choisir une date et un créneau afin d'organiser cela dans le strict respect des consignes sanitaires.
- La kermesse de l'école prévue pour le 6 juillet (date à confirmer avec les maîtresses, vu que cette année le dernier jour d'école tombe un mardi) et la vente de pizzas le même jour.



AGENDA

DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR	LIEU
Mai			
Dimanche 30	Vente de fleurs *	LARJ / MJC	Cour de l'école
Juin			
Dimanche 20	Elections régionales et départementales	Municipalité	Maison du Plâtre
Vendredi 25	Assemblée Générale *	MJC	Maison du Plâtre
Dimanche 27	Elections régionales et départementales	Municipalité	Maison du Plâtre
Juillet			
Mardi 6 juillet	Kermesse de l'école *	APE	A définir

* sous réserve

Retrouvez cette Feuille d'Informations Municipales enrichie de photos et d'illustrations sur le site internet de la commune.

